

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2020

OUVERTURE DE SÉANCE : 19 HEURES 00

PRÉSIDENT : M. Christian GALLÉ

PRÉSENTS : Mmes : BABARIT Marie-Christine, BRELIÈRE Marinette, DURET Isabelle, LANDRAIN Chantal, NAULIN Sylvie, NOÉ Sophie, DASSONVILLE Anaïs, MM : BECK Patrick, CHANCELLE Léonard, CHESNEAU Patrice, DASSONVILLE Kevin, LE ROUZIC Didier, REBEILLEAU Grégoire.

Absent (s) : Mme DURET Isabelle arrivée à 19h30

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SAINT PAUL Alexandre donne procuration à M. CHESNEAU Patrice

Excusée :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. CHESNEAU Patrice

---

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2020

#### **DÉLIBÉRATION : SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2019 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES**

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 (article 40) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, parue au Journal Officiel du 13 juillet 1999.

En vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement 2019 a fait l'objet d'une communication au conseil municipal de Turquant en sa séance publique du 7 décembre 2020, le rapport est consultable en mairie et téléchargeable sur [www.agglo-saumur.f](http://www.agglo-saumur.f)

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les services d'eau potable et d'assainissement sur la Commune seront repris par la SAUR pendant une durée de 10 ans avec un effet de lissage des prix sur toutes les Communes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à main levée, adopte à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION : RAPPORT RELATIF AUX TRANSFERTS DE CHARGES, ENTRE LA VILLE DE TURQUANT ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE.**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées qui a été adopté par cette dernière.

Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales des Conseils Municipaux dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport.

Compte tenu que le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, qui délibèrera sur les attributions de compensation définitives 2020 versées aux communes, est fixé au 17 décembre 2020, le rapport

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2020

doit être adopté par les Conseils Municipaux avant cette date.

En tout état de cause, selon les dispositions de la loi, les montants des attributions de compensation ne font pas l'objet d'un vote par les Conseils Municipaux. En effet, seul le Conseil Communautaire peut délibérer sur le montant des attributions de compensation.

Le Conseil Communautaire peut procéder à des révisions dérogatoires des attributions de compensation par rapport à l'évaluation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées comme mentionné dans le rapport.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à main levée, adopte le rapport à l'unanimité.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION : AIDES AUX COMMERCES, A L'ARTISANAT ET AUX SERVICES DE PROXIMITÉ : APPROBATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION FISAC ET ABROGATION DU REGLEMENT SAUMUR VAL DE LOIRE COMMERCE ARTISANAT**

La politique conduite par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a pour objectif de dynamiser le tissu existant en favorisant le développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services des centres-villes et centres-bourgs sur l'ensemble du périmètre communautaire. Elle encourage ainsi les petites entreprises à s'adapter aux mutations de leur environnement et d'assurer à plus long terme le maintien et le développement d'activités économiques saines sur ce territoire, en conservant un lien de proximité important avec la population locale.

En janvier 2019, avec l'appui de la Ville de Saumur, labellisée Action Cœur de Ville, la Communauté d'Agglomération avait répondu à l'appel à projets FISAC 2018 (Fonds d'Intervention pour le Services, l'Artisanat et le Commerce) lancé par le Ministère de l'Économie et des Finances.

Par courrier daté du 13 décembre 2019, la Direction Générale des Entreprises du Ministère de l'Économie et des Finances a adressé à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, la décision n° 19-0301 actant l'attribution d'une subvention FISAC qui s'élève à 334 206 € sur trois années, dont 295 000 € en aides directes versées aux entreprises pour leur projet de modernisation, de sécurisation ou d'accessibilité des locaux commerciaux.

Au total, le programme d'investissements portés par les commerçants, les artisans ou les entreprises de services s'établit à 2 150 K€. Jusqu'à 800 K€ d'investissements, l'État s'est engagé à cofinancer à hauteur de 20% du projet et 10% au-delà de 800 K€.

Ce programme d'investissements FISAC relatif à l'action N° 1 « Accompagner la modernisation des entreprises » convient d'être encadré.

Le règlement d'intervention a été approuvé par le bureau de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire le 5 mars 2020 (décision N° 2020-050-DB) y compris les taux de cofinancement ci-après :

<b>Jusqu'à 800 K€ d'investissements cofinancés par le FISAC :</b>				
<b>Nature des dépenses :</b>	ETAT - FISAC	CA SAUMUR VAL DE LOIRE	COMMUNES	TOTAL INTERVENTIONS
Modernisation des locaux, sécurisation, rénovation des vitrines	20%	15%	5%	40%
Accessibilité	30%	20%	10%	60%
<b>Au-delà de 800 K€ cofinancés par le FISAC :</b>				
Modernisation des locaux, sécurisation, rénovation des vitrines, Accessibilité	10%	20%	10%	40%

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2020

L'ensemble du territoire communautaire étant éligible au FISAC, il appartient à chaque commune de délibérer pour valider son périmètre de centralité et ses taux d'intervention.

Le périmètre de centralité est le suivant : Elargissement sur l'ensemble de la Commune et ainsi intégrer la Zone Artisanale du Bois d'Ortie.

Le projet de l'entreprise doit intervenir sur ce périmètre de centralité pour pouvoir bénéficier de l'aide.

Aussi, s'agissant du règlement « Saumur Val de Loire Commerce Artisanat », il est proposé aux membres de l'abroger pour engager au plus tôt le programme d'actions FISAC.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'APPROUVER le règlement ci-annexé en faveur du dispositif FISAC relatif aux aides aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité
- D'APPROUVER le périmètre de centralité communal éligible au FISAC
- De COFINANCER les projets à hauteur de 5% (10% pour les dépenses d'accessibilité) jusqu'à 800 K€ d'investissements cofinancés par le FISAC et 10% au-delà de 800 K€ d'investissements
- D'ABROGER le règlement « Saumur Val de Loire Commerce Artisanat Services »
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes qui peuvent être subséquents à cette décision.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil décide d'approuver à l'unanimité le règlement d'intervention FISAC, d'approuver le périmètre de centralité, de cofinancer les projets à hauteur de 5%, d'abroger le règlement Saumur Val de Loire Commerce Artisanat, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférant.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉLIBÉRATION : ANNULATION DES LOYERS COMMERCIAUX DURANT LA PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE.

Suite à la situation de Crise sanitaire dont est victime la France et pour soutenir les restaurateurs et commerçants de la Commune, le Conseil décide de délibérer sur la suppression des loyers commerciaux durant la fermeture des établissements pour les locataires suivants :

- L'Hélianthe
- Marie Laure Coiffure
- Le Pari

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu en Mairie par M. MONTAIS gérant de l'Hélianthe qui demande l'annulation de ses loyers durant la période de fermeture imposée par le Gouvernement.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le restaurant, habituellement, ferme durant la période de janvier. Il serait donc judicieux pour le moment de partir sur l'annulation de deux mois de loyers à savoir novembre et décembre.

Concernant le loyer du Commerce « Le Pari », Monsieur le Maire propose l'annulation de la moitié du loyer, correspondant à la partie « bar » et que le gérant ne règle que la partie épicerie restée ouverte jusqu'à ce jour.

Le Conseil décide après délibération et vote à main levée d'octroyer l'annulation des loyers pour les acteurs économiques de la façon suivante :

- Pour l'Hélianthe annulation des loyers de novembre et décembre. Le Conseil réactualisera lors du Conseil de Janvier au vue de la situation sanitaire.
- Pour « Marie Laure Coiffure » annulation du loyer de novembre car réouverture de son salon en décembre.
- Pour L'épicerie Bar « Le Pari » déduction de 50% des Loyers de novembre et décembre.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2020

### **DÉLIBÉRATION : BALISAGE SENTIER D'INTERPRETATION - PNR**

Suite à la visite le 9 septembre dernier de Mme DEPLAIX Camille du PNR sur le sentier d'interprétation de Turquant en compagnie de Monsieur le Maire et M. Patrick BECK, il a été convenu, afin d'améliorer le balisage, l'ajout de poteaux bois directionnels

Monsieur le Maire présente donc au Conseil les deux devis reçus en Mairie :

- Devis n°1 : bornes avec plaquettes reynobond fixées dessus - 1 463€ HT sans la pose (indiquée dans le devis en option)
- Devis n°2 : bornes avec balisage « main » en gravure - 1 593€ HT sans la pose (indiquée dans le devis en option)

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux débuteront en Février avant l'ouverture de la saison touristique. Le devis sera intégré sur le Budget 2021.

Monsieur le Maire propose de ne pas prendre l'option de la pose et de laisser ces travaux à la charge des agents techniques - Le Conseil approuve.

Après Délibération et vote à main levée, le Conseil décide de choisir le devis avec gravure pour un montant de 1593€ HT sans la pose et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION : TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES FREMONCLAIRS**

Monsieur le Maire présente au conseil l'estimation sommaire des travaux d'extension du réseau d'éclairage public Rue des Frémonclairs sur la Commune de Turquant. Il s'agit d'un projet susceptible de modifications. Celui-ci s'élève à 14 060€ net, le montant de fonds de concours à verser par la Commune serait de 10 545€ net.

Monsieur le Maire précise au Conseil qu'une fois ce chantier terminé toute la Commune sera entièrement équipée de l'éclairage public.

Ce montant sera inscrit sur le Budget 2021 et les travaux seront effectués dans l'année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'accord de principe du projet d'extension réseau éclairage Rue des Frémonclairs.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION : AUTORISATION GENERALE ET PERMANENTE DE POURSUITE - BUDGET VILLAGE ARTISAN D'ARTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R. 1617-24 ;

Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux ;

Considérant que le Code Général des Collectivités Territorial pose comme principe que chaque poursuite d'un débiteur d'une collectivité locale n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité ;

Considérant que le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuites ;

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2020

Considérant la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales ;  
Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies sur le budget Village Artisan d'Arts.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE SUBVENTIONS DE L'ASSOCIATION TURQUANT BMX**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil, du courrier reçu en main propre par l'Association Turquant BMX sollicitant la Commune pour une aide financière.

Monsieur le Maire précise que l'association entretient régulièrement le terrain à sa charge et qu'il est important de les soutenir pour maintenir le Club dans la Commune.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge une partie des frais de formations effectués par les membres pour l'arbitrage et l'encadrement des jeunes, à savoir une aide financière de 1500€

Monsieur Patrice CHESNEAU demande si un budget de fonctionnement a été présenté par l'association lors de sa venue ?  
Monsieur le Maire répond non.

Monsieur Patrice CHESNEAU demande si une aide financière de l'Agglo est octroyée au Club ? Monsieur le Maire répond que malgré des demandes et l'appui de la Commune aucune aide ne leur est allouée.

Le Conseil demande si un montant précis a été demandé ? Monsieur le Maire répond non

Après délibération et vote à main levée, le Conseil décide à la majorité d'octroyer la somme de 1500€ à l'Association Turquant BMX.

Votants : 15

Pour : 12

Contre : 2

Abstention : 1

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Monsieur Christian GALLÉ :**

- Informe que suite à une demande de subvention auprès des PCC pour l'installation d'une fontaine sur le parterre de la Mairie ainsi que la réfection de la toiture de la maison impasse de la Mairie, cette dernière a été acceptée. Le Conseil Régional a octroyé à la Commune une aide financière de 9588€ pour l'ensemble des travaux.
- Informe le Conseil que suite à la mise en vente du Presbytère il serait intéressant de réfléchir à un projet commun - Madame Isabelle DURET propose éventuellement de créer une Commission relayant toutes les propositions de chacun. Monsieur le Maire explique qu'il est important d'aboutir sur un réel projet afin d'être préparés lors de la vente du bien.
- Informe le Conseil que compte tenu de la situation sanitaire actuelle, les vœux du Maire prévus initialement le samedi 9 janvier n'auront pas lieu cette année.
- Informe que le repas des anciens ne se déroulera peut-être pas en mars comme les années précédentes (la crise sanitaire). A voir pour fixer une nouvelle date durant la période estivale.
- Informe que la Chaudière de l'école a de plus en plus de problèmes, les agents techniques interviennent tous les jours même durant les week-ends. Des chiffrages sont demandés pour changer le matériel et prévoir cet investissement sur le budget 2021.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2020

- Informe de sa rencontre avec M. MARATRAY de la Société EVEN COLOR, présent sur la zone artisanale du Bois d'Ortie, et M. DEFFOIS de l'Agglo afin d'évoquer une éventuelle délocalisation du local de l'entreprise sur le secteur de Saumur et ainsi proposer le local de la Commune à l'entreprise Savonnerie de Candre pour leur souhait d'agrandissement.

### Monsieur Patrick BECK :

- Suite à leur réunion respective, concernant la nouvelle Collecte des Déchets sur la Commune, Monsieur Patrick BECK et Madame Mélanie JACQUES, secrétaire de Mairie expliquent les nouvelles mesures mises en place aux Conseillers. Un dépliant sera distribué dans chaque boîte aux lettres des administrés les informant du changement de collecte des déchets ménagers. En cas de questionnement, les habitants pourront se rapprocher de Mme Mélanie JACQUES qui répondra à leurs interrogations et inquiétudes éventuelles.
- Demande à ce qu'une date butoir soit fixée pour que le Conseil se mette d'accord sur un projet commun à proposer pour le presbytère ainsi qu'un jour de visite afin que tous les conseillers puissent voir les lieux. Le Conseil Municipal se réunira en date du 25 janvier 2021 afin que chacune et chacun propose et donne son avis sur l'avenir du presbytère. Concernant la visite une date sera programmée en tout début d'année.
- Informe que suite à sa réunion du PNR en Visio, l'avant-projet de la Charte 2023-2038 a été acceptée, elle sera mise à disposition aux conseillers s'ils le souhaitent en version informatique ou papier.
- Informe que le groupe de musique « Motus » l'a recontacté pour effectuer des propositions de dates de répétitions et pour l'achat éventuel de matériel.

### Madame Marinette BRELIERE :

- L'université catholique de l'Ouest (UCO) d'Angers a contacté Madame BRELIERE pour proposer 1 à 3 étudiantes pour une période de stage entre février et mai et ce à titre gratuit. Ces étudiantes travailleront sur différents domaines (patrimoine-tourisme-communication-aménagement) et plus spécialement pour l'étude de projets (presbytère, Maison Doublisky située Impasse de la Mairie).

### Madame Marie Christine BABARIT :

- Informe des chiffres pour l'année 2020 concernant le RPI, à savoir :
  - Un effectif de 162 enfants dont 43 à TURQUANT, 46 à MONTSOREAU, 23 à SOUZAY CHAMPIGNY et 49 à PARNAY. On compte 73 enfants de TURQUANT soit 45%.
  - 120 à 130 enfants mangent à la Cantine. Les lieux de repas sont répartis dans 3 endroits différents. Les élèves de Souzay Champigny mangent tous les midis à la Salle Villeneuve de Souzay, Les élèves de Turquant et Montsoreau mangent à la Cantine de Turquant et les élèves de Parnay mangent quant à eux à la Salle des Fêtes de Turquant.

Concernant la partie Multi Accueil, la Commune de TURQUANT possède deux berceaux pour un coût de 15 000€. En 2019 5269 heures ont été effectuées pour l'accueil d'enfants de la Commune ; ce qui correspond à 14 familles pour 17 enfants.

### Madame Sylvie NAULIN :

- Informe que la Commission Animation travaille actuellement sur l'Edition du Flyer 2021.

### Madame Isabelle DURET :

- Informe qu'elle s'est inscrite pour faire partie de la Commission Communication et Culture du PNR

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2020**

**Madame Chantal LANDRAIN :**

- Souhaite savoir si un système de ralentissement tel qu'un dos d'âne, un rétrécisseur ou autre pourrait être installé route des Vins car la circulation y est très dangereuse à cet endroit - La Commission Voirie prend note de cette demande pour en discuter lors de leur prochaine réunion.
- Souhaite savoir s'il serait possible d'effectuer un communiqué pour rappeler aux personnes d'éviter les stationnements au niveau du virage rue des Martyrs.

**PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL : Le Lundi 11 janvier 2021 à 19h00**

**CLÔTURE DE SÉANCE : 21h15**

Marie-Christine BABARIT

Patrick BECK

Marinette BRELIÈRE

Léonard CHANCELLE

Patrice CHESNEAU

Anaïs DASSONVILLE

Kévin DASSONVILLE

Isabelle DURET

Christian GALLÉ

Chantal LANDRAIN

Didier LE ROUZIC

Sylvie NAULIN

Sophie NOÉ

Grégoire REBEILLEAU

Alexandre SAINT PAUL

*Donne procuration à M. Patrice CHENSEAU*